Histoire

CHAPITRE 9 – Sortir de la guerre

Cours 1 p. 270 : Des sociétés meurtries par la Grande Guerre

A p. 270 : De lourdes conséquences

a. Un désastre humain

Le bilan humain de la Grande Guerre est très lourd avec 10 millions de soldats morts ou

disparus et 21 millions de blessés sur 74 millions de mobilisés [doc 1]. Parmi les

blessés, 6,5 millions sont mutilés, tandis que des millions restent durablement

traumatisés. À cela s'ajoutent 9 millions de victimes civiles, 6 millions d'orphelins et 3

millions de veuves. Par ailleurs, la guerre entraîne une chute durable de la natalité. En

effet, comme de nombreux hommes âgés de 18 à 35 ans sont morts, les générations

en âge de procréer ont moins d'enfants après la guerre.

b. Des destructions considérables

Les régions touchées par les combats – Nord-Est de la France, Belgique, Italie du

Nord-Est, Balkans, Pologne orientale, Russie occidentale – subissent des destructions

majeures. En France, des centaines de milliers de bâtiments sont détruits, plongeant

des milliers de personnes dans une situation précaire (Chiffres). Le territoire du

Royaume-Uni est préservé, mais sa flotte commerciale est détruite aux deux tiers.

c. Un choc économique

Avant 1914, l'Europe dominait l'économie mondiale. Après la guerre, l'économie européenne est fragilisée : les pays sont endettés, leur production agricole et industrielle a diminué, et leur commerce ralentit. Par ailleurs, les monnaies européennes perdent de la valeur et les prix s'envolent du fait de **l'inflation**. À l'inverse, les États-Unis profitent de la guerre : ils prêtent de l'argent aux pays européens et deviennent la première puissance économique mondiale.

Doc 1 p. 270 : Les pertes humaines de principaux belligérants

				% de morts ou
Pays	Morts ou	Blessés	Soldats	de disparus
	disparus		mobilisés	par rapport
				aux mobilisés
Alliés				
Russie	1 997 500	4 950 000	18 100 000	11,0 %
France et colonies	1 400 000	4 266 000	7 891 000	17,7 %
Empire britannique	959 000	2 090 212	8 904 467	10,8 %
Italie	600 000	947 000	5 615 000	10,7 %
États-Unis	87 900	234 000	4 273 000	2,1 %
Serbie	278 000	133 148	750 000	37,1 %
Empires centraux				
Allemagne	2 037 000	4 216 058	13 200 000	15,4 %
Autriche-Hongrie	1 457 000	3 620 000	9 000 000	16,2 %
Empire ottoman	772 000	400 000	2 998 000	25,8 %

Bulgarie	87 500	152 390	400 000	21,9 %
TOTAL	10 001 800	21 219 152	73 799 467	13,6 %

Estimations d'Antoine Prost dans *The Cambridge History of the First World War*, volume III, 2014.

B p. 271 : Les enjeux de la mémoire

a. Une victoire amère

À l'annonce de l'**armistice**, des scènes de joie éclatent dans toutes les communes de France. Mais la population est également marquée par la lassitude et le deuil, en raison du sacrifice consenti. Le 14 juillet 1919, un grand défilé est organisé à Paris pour célébrer le triomphe des Alliés. Cependant, le souvenir de la victoire est rapidement remplacé par la commémoration des victimes de la guerre.

b. Le poids des morts

À partir de 1919, les pays européens érigent de nombreux monuments pour honorer les soldats tombés au combat. En France, presque toutes les communes font construire un monument aux morts. Parallèlement, des cimetières militaires et des mémoriaux sont aménagés à proximité des champs de bataille. Mais de nombreuses familles réclament le retour des corps de leurs proches pour les enterrer près de chez eux. L'inhumation de soldats inconnus dans des lieux emblématiques symbolise le sacrifice de tous les combattants [doc. 2].

c. Le poids des vivants

Le retour à la vie civile des **anciens combattants** s'accompagne de difficultés professionnelles et familiales. Beaucoup de **vétérans** se sentent abandonnés et trahis par les civils pour lesquels ils se sont battus. Dans tous les pays européens, ils fondent des associations pour réclamer des compensations financières et symboliques pour leur sacrifice. Particulièrement nombreuses en France, les associations d'anciens

combattants obtiennent des droits sociaux (pensions pour les invalides, les veuves et les orphelins ; postes réservés pour les blessés de guerre) et influencent la vie politique.

À partir de 1922, des vétérans issus de plusieurs pays se réunissent à Genève pour imaginer des droits communs à tous les anciens combattants, par-delà les frontières. Cependant, plusieurs associations d'anciens combattants refusent de participer à ces conférences internationales, car elles ne peuvent accepter de travailler avec leurs ennemis d'hier. Cela montre bien la lenteur de la « **démobilisation culturelle** ».

Doc 2 p. 271 : Les soldats inconnus (1920-2004)

Pays	Date du transfert d'un	Lieu d'inhumation		
	soldat inconnu			
France	11 novembre 1920	Arc de Triomphe (Paris)		
Royaume-Uni	11 novembre 1920	Abbaye de Westminster (Londres)		
Italie	4 novembre 1921	Autel de la Patrie (Rome)		
États-Unis	11 novembre 1921	Cimetière national d'Arlington		
Belgique	11 novembre 1922	Colonne du Congrès (Bruxelles)		
Roumanie	17 mai 1923	Parc Carol (Bucarest)		
Allemagne	1931	Neue Wache (Berlin)		
Inde	12 février 1931	Porte de l'Inde (New Delhi)		
Australie	11 novembre 1993	Australian War Memorial's Hall of Memory (Canberra)		

Canada	28 mai 2000	National War Memorial
		(Ottawa)
Nouvelle-Zélande	11 novembre 2004	National War Memorial
		(Wellington)

Cours 2 p. 272 : Une délicate sortie de guerre

A p. 272: Une tentative d'imposer une paix durable

a. Des négociations difficiles

Une Conférence de la paix se tient à Paris de janvier 1919 à août 1920, sans la Russie ni les vaincus. Les négociations sont dominées par les quatre grandes puissances victorieuses, mais leurs objectifs diffèrent. Le Français Clemenceau veut des réparations et des garanties de sécurité, le Britannique Lloyd George refuse d'affaiblir excessivement l'Allemagne, l'Américain Wilson défend ses « quatorze points » [doc. 2], tandis que l'Italie réclame les terres irrédentes, promises en échange de son entrée en guerre en 1915.

b. Les traités de paix

Il faut seize traités entre 1918 et 1923 pour mettre fin à la guerre [doc. 1]. Ils redessinent les frontières en Europe et au Moyen-Orient, en se fondant souvent sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Mais ils sont imposés aux vaincus et perçus par eux comme une humiliation. Le traité de Versailles (28 juin 1919) est considéré comme un *Diktat* en Allemagne. En Europe, les vaincus perdent des territoires au profit de la France, de l'Italie et de la Roumanie, et dix nouveaux États sont créés. L'Italie n'obtient pas toutes les terres irrédentes et se considère comme un « vaincu de la paix ». La France et le Royaume-Uni sont les principaux bénéficiaires des mandats, en Afrique et au Moyen-Orient.

c. Fonder un ordre nouveau

Le pacte de la Société des Nations (SDN), adopté le 28 avril 1919 et intégré aux traités, vise à empêcher les guerres par la **sécurité collective**. Installée à Genève en 1920, la SDN peut sanctionner les États agresseurs, mais son action reste limitée faute de force armée pour appliquer ses décisions. Confrontée à une crise migratoire majeure, elle crée un document d'identité pour les réfugiés **apatrides** en 1922 : le passeport Nansen.

Doc 2 p. 272 : Les « quatorze points » de Wilson pour ramener la paix

Le 8 janvier 1918, le président Wilson propose le plan de paix suivant :

Un nouveau cadre	Diplomatie transparente, sans accords secrets (art. 1)		
diplomatique	Limitation concertée des armements (art. 4)		
	Création d'une Société des Nations (art. 14)		
La protection du	Liberté des mers (art. 2)		
commerce	Liberté du commerce international (art. 3)		
Des modifications	Règlement « impartial » des « revendications coloniales »		
territoriales	en prenant en compte « les intérêts des populations		
respectant mieux le	intéressées » (art. 5)		
principe des nationalités	 Évacuation et restauration de la Russie (art. 6), de la Belgique (art. 7), de la Roumanie, de la Serbie et du Monténégro (art. 11) Retour de l'Alsace-Lorraine à la France (art. 8), rectification des frontières italiennes selon le principe des nationalités (art. 9) 		

- Indépendance des peuples de l'Empire austro-hongrois

 (art. 10) et autonomie des peuples non turcs de l'Empire
 ottoman (art. 12)

 Création d'un État polonais avec libre accès à la mer
 - Création d'un État polonais avec libre accès à la mel
 (art. 13)

B p. 273 : À l'Est, la guerre sans fin (1917-1923)

a. Les guerres russes

Entre 1917 et 1923, la Russie est ravagée par plusieurs guerres entraînant la mort d'environ 10 millions de civils et militaires. Une guerre civile oppose les Rouges (bolcheviks) aux Blancs (tsaristes et autres anti-communistes). Ces derniers sont soutenus par plusieurs puissances étrangères. Parallèlement, plusieurs peuples de l'ancien Empire russe (Polonais, Ukrainiens, Baltes, Caucasiens) luttent pour leur indépendance. Après de violents conflits, l'Armée rouge l'emporte, sauf en Pologne et dans les pays baltes, qui restent indépendants. Lénine dirige la Russie soviétique, devenue le 30 décembre 1922 l'URSS (Union des Républiques socialistes soviétiques).

b. Les guerres en Europe centrale

L'effondrement des empires allemand et austro-hongrois entraîne plusieurs conflits.

Certains sont des affrontements internes entre communistes et contre-révolutionnaires, comme à Berlin en janvier 1919 ou en Hongrie de mars à août 1919. Mais il s'agit surtout de conflits territoriaux, entre la Roumanie et la Hongrie (1918-1919) ou entre la Hongrie et la Tchécoslovaquie (1919).

c. La guerre d'indépendance turque

En 1920, le traité de Sèvres démantèle l'Empire ottoman et crée la Turquie. Celle-ci doit céder des territoires à la Grèce et à la France (Syrie), accepter d'être occupée par les Alliés, reconnaître l'indépendance de l'Arménie et l'autonomie du Kurdistan. Les nationalistes turcs, menés par le général Mustafa Kemal, s'engagent alors dans une

guerre qui aboutit à la « libération » du territoire national. En 1923, le traité de Lausanne remplace le traité de Sèvres. Il reconnaît les frontières actuelles de la Turquie et met fin à l'occupation étrangère.

Explorer 1 p. 278 : Pourquoi le retour des corps des soldats devient-il une affaire d'État ?

Des soldats enterrés près du front

Dès 1914, l'armée française est confrontée à un problème majeur : la « gestion » de centaines de milliers de morts. Les familles veulent récupérer les dépouilles de leurs proches afin de faire leur deuil. Mais les autorités militaires, accaparées par les combats, refusent et font enterrer les corps sur le front, dans des cimetières militaires.

Le retour des corps

Après la guerre, l'État prolonge l'interdiction du retour des corps pour plusieurs raisons : il souhaite consacrer ses ressources à la reconstruction, il craint des problèmes sanitaires et il aimerait préserver les cimetières militaires pour des raisons mémorielles. Les familles s'opposent publiquement à cette décision, avec le soutien de la majorité des élus et de la presse. Le gouvernement cède en juillet 1920 : il autorise la restitution des corps des militaires aux frais de l'État. Cette grande opération de transfert commence en janvier 1921. Entre 1921 et 1926, plus de 250 000 morts sont rendus à leur famille et enterrés dans des cimetières communaux.

Doc 2 p. 278 : La demande d'une mère

La revue mensuelle L'Art funéraire et commémoratif, créée en mai 1919, lance une pétition en faveur du retour des corps des soldats. Dans ce cadre, elle reçoit de nombreuses lettres qu'elle publie.

Je signe votre pétition, et je la signe avec tout mon cœur. J'avais trois grands fils, et je reste seule et je suis infirme. L'un a été touché en Artois, le deuxième en Champagne, le troisième est tombé à Verdun. Ma seule consolation dans ma douleur immense serait de pouvoir rassembler les restes dispersés de mes trois garçons, et qu'ils reposent enfin tous ensemble dans le petit cimetière de notre chef-lieu de canton, auprès de leur père, qui dort heureux, lui, puisqu'il est mort avant d'avoir vu la guerre. Les savoir tous réunis, c'est tout ce que je demande.

De temps en temps, je pourrai me traîner jusqu'à eux. Oui, je vous en prie, usez de toute votre influence, si vous en avez une, pour que nous soit bientôt donnée cette autorisation qu'on ne nous accorde pas. Des milliers de mères, comme moi, vous seront reconnaissantes.

L'Art funéraire et commémoratif, n° 1, juin 1919.

Doc 4 p. 279 : Un débat politique

À la Chambre, le député Raoul Pacaud interpelle le ministre de la Guerre au sujet d'un projet de loi visant à interdire, pendant trois ans supplémentaires, le retour des corps des soldats enterrés dans la zone des armées (→ carte p. 278).

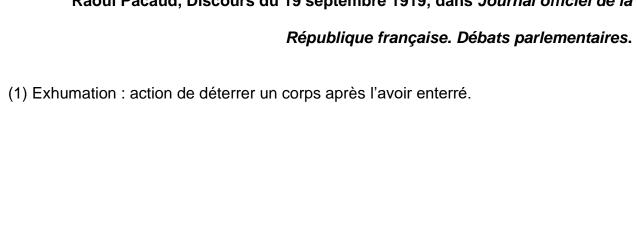
Vous savez tous comme moi combien cette question passionne l'opinion publique.

Vous recevez, les uns et les autres, des lettres nombreuses de familles inquiètes du sort réservé à leurs enfants qui reposent loin de leur petit pays. Elles voudraient savoir à quelle date le Gouvernement donnera satisfaction au désir qu'elles ont si souvent exprimé, de les ramener auprès d'elles.

Il était naturel que, pendant la guerre, les exhumations⁽¹⁾ et le transport des corps fussent interdits pour des raisons militaires. Mais la guerre est terminée. Le gouvernement a déposé, le 4 février dernier, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi tendant à interdire pendant trois ans le transport des militaires tués à l'ennemi. Si ce projet vient en discussion, je suis convaincu que le Parlement ne le ratifiera pas. [...] Il est inadmissible que vous laissiez pendant trois ans des familles privées de leurs enfants morts pour la patrie. [...] »

On n'a pas ménagé dans cette enceinte les belles phrases aux morts de la guerre. On a dit qu'ils avaient droit à notre reconnaissance éternelle et on les a couverts de fleurs et d'éloges, qui, d'ailleurs, sont encore au-dessous de leur valeur. Mais je voudrais qu'on le leur prouvât et, au lieu de paroles, qu'on accomplit pour eux des actes de reconnaissance, et qu'on permît à leur famille de les ramener chez elles.

Raoul Pacaud, Discours du 19 septembre 1919, dans Journal officiel de la



Explorer 2 p. 280 : Quels défis les sinistrés doivent-ils relever en 1919 ?

L'ampleur des destructions

Fin 1918, les départements français envahis pendant la guerre sont ravagés. Certains villages sont intégralement détruits et, dans la « zone rouge », 120 000 hectares sont déclarés inutilisables en raison de la présence de milliers de cadavres et de millions d'obus non explosés. On comptabilise près de 800 000 logements détruits ou endommagés. Le coût des réparations est estimé à 80 milliards de francs, alors que les recettes de l'État sont inférieures à 16 milliards en 1920. De plus, 2 millions de sinistrés doivent être relogés.

La reconstruction

La loi du 17 avril 1919, dite « Charte des sinistrés », reconnaît un droit à réparation des dommages de guerre pour les victimes de la guerre. Dans les années 1920, l'État finance des millions de constructions provisoires dans l'attente de la construction de logements définitifs.

Doc 2 p. 280 : Un village détruit

Brebières est une commune du Pas-de-Calais située à 18 km au nord-est d'Arras et à 5 km au sud-ouest de Douai.

Ma chère Thérésa,

Je t'écris cette petite lettre comme je te l'ai promis aussitôt après notre visite à Brebières. […]

Ce n'est pas moi qui y suis allée, mais maman et Maria. [...] En cours de route [entre Arras et Douai] on ne voit plus de village. À partir de [Vitry-en-Artois], on aperçoit, ou plutôt on devine l'emplacement des maisons, car il n'y a plus rien. Un point c'est tout. Elles disent que notre pays est bien triste à voir. Ce n'est qu'un trou d'obus partout. Rien que dans le champ de M. Leroux en face la maison, Maria en a compté dix-sept, six dans notre cour et neuf dans le jardin. Plus de pont pour aller de l'autre côté de l'eau. Il faut traverser le canal sur des planches que les soldats ont posées.

Maria dit qu'il lui est impossible d'expliquer l'état de notre pauvre Brebières après la quatrième année sans l'avoir vu. Elles ont donc fait le tour du village pour voir un peu partout, et tout est pareil. Elles ont été chez toi, ma chère Thérésa. Il y a encore de gros obus qui n'ont pas éclaté. [...]

Il est impossible de se rendre compte, disent-elles, sans l'avoir vu soi-même. Je crois que nous ne sommes pas prêts à retourner au pays à cause du temps qu'il faudra pour rétablir le tout. [...]

Lettre de Madame Sarrazin, une habitante de Brebières (Pas-de-Calais), publiée dans l'article « Nos pays reconquis » du *Bulletin des réfugiés du Pas-de-Calais*, n° 379, 2 janvier 1919.

Doc 3 p. 281 : Un appel à l'aide

Le cri qui retentit en ce moment dans nos pays libérés est celui *Au secours !* et nos compatriotes qui souffrent depuis des années commencent à le pousser en serrant les poings, en serrant les dents.

Va-t-on laisser longtemps encore dans la plus noire misère des familles, des villages, des villes ? Va-t-on enfin secourir ces malheureux qui souffrent du froid et de la faim ? Qu'attend-on pour les aider par tous les moyens ? [...]

Il faut que, sans tarder, les administrations chargées du ravitaillement, de l'hygiène, des transports et de la reconstruction se pénètrent bien de leur devoir. Il faut que tous les services publics non seulement s'adaptent à la paix, mais rivalisent de dévouement pour atténuer les maux des populations les plus sacrifiées.

Je reconnais avec M. Poincaré⁽¹⁾ que les difficultés proviennent des moyens de communication mais n'y a-t-il pas remède à cet état de choses ? Si... il s'agit de vouloir... et l'on doit vouloir lorsque dans des régions entières, qui furent envahies et qui s'étaient cru délivrées, la misère règne ; la famine n'a pas cessé.

On promet de faire... Oui on fera, mais quand ? Je l'ai plusieurs fois dit, on se moque des victimes de la guerre, on les couvre de promesses que l'on ne tient jamais, on leur prodigue de belles paroles dont ils n'ont que faire et pendant ce temps, ils manquent de pain et d'abri.

Éditorial à la une du *Bulletin des réfugiés du Pas-de-Calais, n° 379*, 2 janvier 1919,

Archives départementales du Pas-de-Calais.

(1) Raymond Poincaré est le président de la République française de 1913 à 1920.

Explorer 3 p. 282 : Où inhumer le soldat inconnu ?

Le soldat inconnu au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, l'idée d'inhumer un soldat inconnu a été proposée pour la première fois en 1916 par David Railton, un aumônier militaire. En 1920, il convainc les autorités politiques, religieuses et militaires de l'enterrer dans l'abbaye de Westminster, l'église des souverains britanniques. Ce choix n'a pas suscité de débat majeur, car le projet était consensuel et qu'il n'existait pas de lieu emblématique alternatif.

Le soldat inconnu en France

En septembre 1919, 87 députés de gauche demandent le transfert au Panthéon d'un soldat anonyme français tombé pour la patrie. Cette proposition, d'abord ignorée, est finalement reprise par le gouvernement du « **Bloc national** ». Le 8 novembre 1920, il dépose un projet de loi afin de rendre « les honneurs du Panthéon » au soldat inconnu (article 1^{er}), puis de l'inhumer sous l'Arc de Triomphe (art. 2). Le choix du lieu d'inhumation suscite un vif débat à l'Assemblée, la gauche préférant le Panthéon et la droite l'Arc de Triomphe.

Doc 2 p. 283 : Un débat politique : Panthéon ou Arc de Triomphe ?

Ferdinand Buisson (1841-1932) est un député du Parti radical, classé au centre gauche.

M. Ferdinand Buisson. Messieurs, ne détruisons pas ce qui reste de l'Union sacrée. L'Union sacrée, c'est au Panthéon qu'elle doit être proclamée et saluée de toute la nation. Du moment que vous avez décidé de porter au Panthéon ceux qui ont contribué au salut de la France et de la République, il ne faut pas en exclure le soldat dont vous avez fait le représentant de la nation. La nation toute entière a fait son devoir, toute entière elle doit être à l'honneur.

[Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.] [...]

L'Angleterre, qui la première a officiellement accueilli l'idée de cet hommage émouvant, comment l'a-t-elle rendu tangible à toute la nation ? Elle ne porte pas seulement à la porte de Westminster ce soldat dont le nom même sera à jamais ignoré. Elle a voulu lui donner sa sépulture définitive à côté de celle des rois, des princes de la science et des grands hommes dont l'Angleterre s'honore depuis des siècles. Ne pouvons-nous pas être aussi démocrates que les Anglais ? [...]

[Débats houleux. Interruption de séance.]

M. Georges Leygues, président du Conseil. En transportant la dépouille du soldat inconnu à l'Arc de Triomphe, [...] nous irons vers le monument qui symbolise non pas seulement un homme ou un régime, [...] mais encore le dévouement à la patrie, l'esprit de sacrifice et l'héroïsme en ce qu'ils ont de plus noble et de plus pur. Nous conduirons

la dépouille du soldat là où elle doit reposer : sous l'arche triomphale élevée aux armées anonymes, à la foule des héros ignorés, fils de la Révolution, qui [...] répandirent à travers l'Europe les principes nouveaux que la France avait proclamés à la fin du XVIIIe siècle et qui ont fait le monde moderne.

[Vifs applaudissements prolongés. Une grande partie de l'Assemblée se lève et acclame le président du Conseil.]

Débats à l'Assemblée nationale, 8 novembre 1920

Explorer 4 p. 284 : Les monuments aux morts portent-ils tous le même message ?

Des choix mémoriels

Plus de 36 000 monuments aux morts ont été construits par les communes de France après 1918. Ces lieux de mémoire permettent de comprendre comment les populations ont voulu se souvenir de la guerre et honorer la mémoire des victimes combattantes. La plupart des monuments mettent en avant les valeurs civiques ou le deuil. Les monuments patriotiques mettent l'accent sur l'héroïsme des soldats. De rares monuments pacifistes dénoncent la guerre.

Explorer 5 p. 285 : Quel est le poids des anciens combattants dans la société française ?

Les associations d'anciens combattants

Les premières associations d'anciens combattants naissent en 1915 pour aider les blessés, mutilés et réformés. Après 1918, le retour à la vie civile des soldats est difficile. Ils font face à des difficultés professionnelles et familiales, et ils se sentent incompris et peu reconnus. Ils créent des milliers d'associations, qui comptent 3 millions d'adhérents dans les années 1930. Les deux plus grosses à l'époque, l'Union fédérale des mutilés (UF) et l'Union nationale des combattants (UNC), réunissent plus de la moitié des effectifs.

Les revendications

Dès 1915, les anciens combattants réclament des pensions pour compenser leurs blessures, des indemnités pour les familles des soldats morts ou blessés, le droit à l'insertion professionnelle et une meilleure protection sociale. Ils exigent également une reconnaissance symbolique de leur sacrifice pour la patrie par l'attribution de médailles, l'organisation de cérémonies officielles et la création de lieux de mémoire.

Doc 1 p. 285: Une revendication

La France mutilée est le journal de l'Union Fédérale des associations françaises de blessés, mutilés, réformés, anciens combattants de la Grande Guerre et de leurs veuves, orphelins et ascendants (UF).

Une semaine avant le vote de la loi Lugol⁽¹⁾, [...] la Chambre des députés avait adopté un projet extrêmement intéressant de reclassement social des victimes de la guerre. La démobilisation était loin alors d'être terminée et l'on s'apercevait déjà beaucoup trop de l'état d'abandon dans lequel allaient se trouver les mutilés et infirmes de guerre [...]. Si l'on n'y prenait pas garde, une partie des sauveurs du pays [...] allait être jetée dans l'abandon et l'inaction [...]. Il y a en France déjà trop de fonctionnaires ; il est inutile de voir chez nous s'installer un idéal qui ferait de tous nos concitoyens des pensionnaires du budget. [...]

Le seul remède plausible [...], c'est évidemment ce que nous énonçons depuis longtemps en réclamant le droit au travail, l'adoption d'un projet qui oblige nos contemporains à utiliser, autant que faire se peut, la main-d'œuvre des mutilés et même des veuves de guerre sans enfants. Il y va de l'honneur national, car il ne peut être dit qu'un pays riche de gloire comme le nôtre et fort de la victoire qui a coûté tant de sang, marchandera sa reconnaissance en se contentant, de plus en plus faiblement, de faire l'aumône à ceux qui furent réellement ses sauveurs.

Louis Fontenaille, « L'emploi obligatoire des mutilés », *La France mutil*ée, 23 janvier 1921.

(1) La loi Lugol, du 31 mars 1919, instaure un droit à indemnisation pour les mutilés.

Explorer 6 p. 286 : Quels espoirs les 14 points du président Wilson suscitent-ils ?

Le wilsonisme

Woodrow Wilson est président des États-Unis de 1913 à 1921. Il a engagé son pays dans la Grande Guerre (6 avril 1917) et propose un plan pour établir une paix durable lors du discours des 14 points (8 janvier 1918). Sa doctrine géopolitique, le wilsonisme, promeut la démocratie, le **droit des peuples à disposer d'eux-mêmes** et la coopération internationale. Il est la figure majeure de la conférence de Paris en 1919. Son engagement lui vaut le prix Nobel de la paix en 1920.

Espoirs et désillusions

Wilson fait l'objet d'un engouement populaire exceptionnel en 1918 et 1919. Sa nouvelle façon de concevoir l'ordre mondial suscite un enthousiasme immense en Europe et dans les colonies. Cependant, ces espoirs sont rapidement déçus : les Alliés préfèrent protéger leurs intérêts plutôt qu'appliquer les 14 points, les vaincus sont exclus des négociations et les peuples colonisés sont négligés. Le 19 mars 1920, le Sénat américain rejette le traité de Versailles, signant l'échec du wilsonisme.

Doc 1 p. 286 : Le père de la paix

Auguste Mangeot (1873-1942), est un musicien français reconnu et un pacifiste. Le 14 décembre 1918, il rate l'arrivée de Wilson à Paris, car son épouse donne naissance à leur enfant. Le même jour, il écrit au président américain.

Monsieur le Président,

Hier, au moment où vous arriviez en France, j'étais dans une chambre remplie de toutes les souffrances d'une femme qui met un enfant au monde. [...] En rapprochant ces deux douleurs, celle de la mère et celle des hommes, je ne puis m'empêcher de croire que si l'humanité a souffert comme elle vient de le faire, c'est parce que va naître pour les peuples le régime du droit et qu'une loi de la nature veut que toute naissance ait lieu au milieu de la souffrance et du sang versé! Votre arrivée en France nous donne l'espoir de ce prodigieux enfantement. [...]

Si je me suis permis de vous écrire cela, c'est parce que, ce matin, ma femme qui, de son lit, entendait au loin les acclamations qui saluaient votre arrivée, a crié aussi : « Vive Wilson ! » et, jetant un regard tendre sur l'enfant qui dormait dans le berceau, elle m'a dit : « Ce n'est pas assez de l'appeler Jean (nom de mon père qui a été tué près d'Arras), appelons-le aussi Woodrow, comme le grand président des États-Unis. »

Notre désir le plus cher serait, Monsieur le Président, que vous fussiez le parrain du petit Jean Woodrow Mangeot ou, tout au moins, que vous acceptiez de prendre sa naissance sous votre patronage. Mieux que de longs discours, cette pensée vous

portera mon souhait de bienvenue et dira ce que nous attendons de votre participation aux conditions de paix pour le bonheur de l'humanité. [...]

Lettre d'Auguste Mangeot, 14 décembre 1918.

Doc 3 p. 287: L'espoir dans les colonies

Petit-fils d'Abdelkader, un héros de la guerre contre l'occupation française en Algérie au XIX^e siècle, l'émir Khaled milite pour les droits politiques des colonisés algériens. Dans cette lettre adressée au président américain, il demande l'autodétermination de son peuple.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre haute appréciation et à votre esprit de justice un exposé succinct de la situation actuelle de l'Algérie, résultant du fait de son occupation par la France depuis 1830. [...] Depuis 89 ans que nous sommes sous la domination française, le paupérisme ne fait qu'augmenter chez nous, pendant que les vainqueurs s'enrichissent à nos dépens. [...] Avant 1912, les troupes indigènes étaient recrutées par voie d'engagement volontaire moyennant quelques avantages offerts aux engagés. Ces avantages furent supprimés progressivement et on arriva, en 1912, à la conscription obligatoire, d'abord partielle (10 % du contingent) ensuite totale et cela malgré les énergiques protestations des indigènes. [...]

[Nous] venons, au nom de nos compatriotes, faire appel aux nobles sentiments de l'honorable président de la Libre Amérique : nous demandons l'envoi de délégués choisis librement par nous pour décider de notre sort futur, sous l'égide de la Société des Nations. Vos 14 conditions de paix mondiale, monsieur le Président, acceptées par les Alliés et les puissances centrales, doivent servir de base à l'affranchissement de tous les petits peuples opprimés, sans distinction de race ni de religion. Vous représentez au nom du monde entier le digne porte-drapeau du droit et de la justice.

Vous n'êtes entré dans cette guerre gigantesque que pour les étendre à tous les peuples. Nous avons une foi ardente en votre parole sacrée. [...]

Lettre de l'émir Khaled adressée à Woodrow Wilson, 23 mai 1919.

Explorer 7 p. 288 : Pourquoi le traité de Versailles est-il perçu comme une humiliation en Allemagne ?

Le Diktat de Versailles

En novembre 1918, l'armée allemande est sur le point de perdre la guerre. L'Allemagne signe un armistice le 11 novembre. Elle espère négocier des conditions de paix favorables, car son territoire n'a jamais été envahi. Cependant, les Alliés ne l'invitent pas à la conférence de Paris et la contraignent à signer le traité de Versailles le 28 juin 1919. Cet accord, dont les clauses sont très dures, est mal reçu par la population allemande, qui le considère comme un *Diktat*.

Doc 1 p. 288 : Les principales clauses du traité de Versailles

	Perte de 13 % de son territoire au profit de cinq pays (France, Belgique,
	Pologne, Danemark et Lituanie).
Clauses	
territoriales	Perte d'un dixième de sa population (entre 6,5 et 7 millions d'habitants).
et coloniales	
Ct doloniales	La Sarre est placée sous administration de la SDN jusqu'en 1935.
	Perte de toutes ses colonies.
	refle de todies ses coloffies.
	Obligation d'accorder à tous les États des avantages commerciaux sans
Clauses	réciprocité.
économiques	rediprodite.
	Cession d'une grande partie de sa flotte de commerce.
	Limitation des effectifs et de l'armement de l'armée allemande.
Garanties	Démilitarisation de la Rhénanie.
militaires	Occupation de la rive gauche du Rhin et des villes de Cologne,
	Coblence et Mayence.
	Responsabilité de tous les dommages de guerre subis par les Alliés.
	go do guarro par roo ramos.
	Paiement de réparations financières : 132 milliards de marks-or
Réparations	(montant fixé en mai 1921).
	La France peut exploiter les mines de charbon de la Sarre.

Explorer 8 p. 289 : Pourquoi le traité de Trianon est-il perçu comme une humiliation en Hongrie ?

Une « petite Hongrie » affaiblie et humiliée

Après la guerre, l'Empire austro-hongrois éclate en sept États. La Hongrie, vaincue, n'est pas invitée à négocier à Paris en 1919. Le 4 juin 1920, elle doit accepter les dures conditions du traité de Trianon. Le pays perd 67,8 % de son territoire, 59 % de sa population d'avant-guerre, son accès à la mer et ses ressources. Plus de 3 millions de magyarophones se retrouvent en situation de minorité dans les États voisins. Depuis cette époque, une majorité de Hongrois considère le traité de Trianon comme un *Diktat*. Ils réclament le retour de la « grande Hongrie » et la « réunification nationale » avec les minorités hongroises.

Explorer 9 p. 290 : Comment faire face à la crise des réfugiés des années 1920 ?

Des millions de réfugiés

Les guerres qui ensanglantent l'Europe de l'Est et le Moyen-Orient de 1918 à 1923 mettent sur les routes des millions de réfugiés. Une partie d'entre eux sont privés de leur nationalité par leur pays d'origine, notamment les Russes fuyant le pouvoir bolchevique et les Arméniens chassés par le gouvernement turc de Mustafa Kemal. Ces apatrides ne peuvent pas s'installer légalement dans un nouvel État car ils n'ont plus d'identité reconnue.

Le passeport Nansen

Dans ce contexte, la SDN crée un Haut-Commissariat pour les réfugiés en 1921. Le premier haut-commissaire, Fridtjof Nansen, crée un statut de réfugié en juillet 1922. Le « passeport Nansen » est un certificat d'identité permettant aux apatrides de vivre en toute légalité dans 38 États en 1924. Il est délivré à près de 450 000 personnes entre les deux guerres. Véritable innovation du droit humanitaire international, ce document n'empêche pas les réfugiés de subir des discriminations dans les pays d'accueil.

Doc 3 p. 291 : Donner un statut aux apatrides

Le Haut-Commissariat a été institué, vers la fin de 1921, en vue de résoudre les problèmes créés par la présence de plus d'un million et demi de réfugiés russes dispersés dans toute l'Europe. La plupart de ces réfugiés étaient dénués de toutes ressources et se trouvaient dans une situation d'autant plus difficile qu'ils ne possédaient aucun passeport, sinon des passeports reconnus par un très petit nombre de gouvernements. C'est par suite de l'impossibilité où se sont trouvés les gouvernements particuliers de résoudre ce problème, chacun pour sa part, que la Société a été invitée à s'occuper de leur bien-être. [...] Il a été reconnu, dès le début, que la question présentait deux phases bien distinctes, l'une transitoire, l'hospitalité à accorder aux réfugiés dans différents pays et l'autre, permanente, le rapatriement en Russie au fur et à mesure que la situation de ce pays deviendrait plus favorable. Des progrès notoires ont été réalisés pour ce qui touche à la période transitoire : trente et un gouvernements [...] acceptent aujourd'hui le modèle de certificat d'identité pour les réfugiés russes [...]. L'adoption de ce système a été extrêmement précieuse pour les réfugiés eux-mêmes, car elle a mis fin à leur situation illégale de « gens sans patrie ».

Fridtjof Nansen, Rapport sur les travaux du Haut-Commissariat pour les réfugiés,

Genève, 4 septembre 1923.

Doc 4 p. 291 : Vivre avec un passeport Nansen

Dans cette autobiographie, l'écrivain américain d'origine russe raconte son enfance dans une famille aristocratique, contrainte à l'exil après la révolution d'Octobre 1917.

La Société des Nations munissait les émigrés, qui avaient perdu leur citoyenneté russe, d'un passeport dit Nansen, document très accessoire, d'une nuance vert pâle. Son titulaire valait à peine mieux qu'un criminel libéré sur parole et devait passer par d'odieuses épreuves chaque fois qu'il voulait voyager d'un pays à l'autre, et plus les pays étaient petits, plus ils étaient tatillons. Quelque part dans le fin fond de leurs glandes, les autorités sécrétaient cette notion que peu importait à quel point un État – disons la Russie soviétique – pouvait être mauvais, toute personne ayant fui cet État était intrinsèquement méprisable du fait qu'elle s'était soustraite à toute administration nationale ; et, par conséquent, on marquait à son endroit la désapprobation absurde avec laquelle certains milieux religieux regardent un enfant né hors mariage.

Vladimir Nabokov, Autres rivages, Gallimard, 1951.

Explorer 10 p. 292 : Qui s'affronte lors de la guerre civile russe (1917-1923) ?

La prise de pouvoir des bolcheviks

Le 2 mars 1917, le tsar Nicolas II doit abdiquer, mettant fin à l'Empire russe. Un gouvernement provisoire prend le pouvoir. Devenu impopulaire en raison de défaites militaires, il perd rapidement le soutien de la population. Le 25 octobre, les bolcheviks en profitent pour prendre le pouvoir, en promettant à la population la paix et le partage des terres. Le Parti communiste de Lénine instaure un régime autoritaire. En mars 1918, la Russie signe la paix de Brest-Litovsk avec l'Allemagne, perdant de vastes territoires.

Une guerre civile d'une rare violence

De 1917 à 1923, en Russie, une guerre civile oppose les Rouges aux Blancs. Quatorze nations étrangères, inquiètes de la diffusion des idées communistes, soutiennent les Blancs. Dans le même temps, la Russie attaque les États voisins pour récupérer les territoires perdus en 1918. Plusieurs régions de l'ex-empire, comme la Géorgie et l'Ukraine, profitent du chaos pour proclamer leur indépendance. En 1923, les bolcheviks l'emportent, mais 2 millions de militaires et 8 millions de civils ont péri au cours de ces guerres.

Doc 2 p. 293 : La violence des Blancs

Le général Dénikine (1872-1947) commande les Blancs au sud de la Russie. Il occupe la ville de Kharkov (Kharkiv en ukrainien), actuellement située en Ukraine, de juin à décembre 1919.

À la fin du mois de juin, le commandement de la Garde blanche a entrepris des fouilles dans la rue Soumskaïa, près du bâtiment de la Tchéka⁽¹⁾, ainsi que dans la rue Tchaïkovski, à l'emplacement d'un ancien camp de concentration. Ces fouilles visaient à exhumer les fosses où avaient été jetés les contre-révolutionnaires et les criminels exécutés. Elles ont eu lieu les 27, 28 et 29 juin, et des offices funéraires étaient prévus pour le 30 juin [...].

Durant cette période, les représailles contre les communistes et les commissaires ont été menées sans aucun procès ni investigation. Dès qu'une personne était désignée et arrêtée, elle était immédiatement emmenée au bord de la rivière et fusillée. Par la suite, un tribunal militaire de campagne a été mis en place, mais cela n'a rien changé à la nature des exécutions. Il s'agissait toujours de représailles, bien que, comme on dit, mieux organisées.

Rapport de l'instructeur du comité exécutif de la province de Kharkov sur l'entrée des troupes de Dénikine à Kharkov, le 13 juillet 1919, cité dans Pierre Boutonnet, « Des sources pour étudier la Terreur blanche », Revue d'études slaves, n° 81, 2010.

(1) Police politique du régime bolchevique.

Doc 4 p. 293 : La violence des Rouges

Camarades! Le soulèvement koulak⁽¹⁾ dans vos cinq districts doit être écrasé sans pitié. Les intérêts de la révolution tout entière l'exigent, car partout la lutte finale avec les koulaks est désormais engagée. Il faut faire un exemple :

- 1. Pendre (je dis pendre de façon que les gens le voient) pas moins de 100 koulaks, richards, buveurs de sang connus.
- 2. Publier les noms.
- 3. S'emparer de tout leur grain.
- 4. Identifier les otages comme nous l'avons indiqué dans notre télégramme hier.

Faites cela de façon qu'à des centaines de lieues à la ronde les gens voient, tremblent, sachent et se disent : « Ils tuent et continueront à tuer les koulaks assoiffés de sang. » Télégraphiez que vous avez bien reçu et exécuté ces instructions.

Vôtre, Lénine.

P.-S. Trouvez des gens durs.

Lettre de Lénine à V. V. Kuraev, 11 août 1918.

(1) Le mot koulak désigne un paysan aisé. Il est employé par les bolcheviks pour qualifier tous ceux qui s'opposent à la collectivisation des terres.

S'évaluer p. 294

Doc 1 p. 295 : « Qu'on respecte nos morts !... »

Parmi les protestations dont l'écho vibrant parvient aux militants, il n'en est certes pas de plus émouvantes que celles émanant de veuves dont la douleur s'offusque de l'état d'abandon dans lequel on laisse les tombes de leurs chers enfants.

C'est ainsi que M^{me} Bleys, la dévouée secrétaire de l'Association de Gaillac, m'écrit : « Je suis revenue écœurée de mon voyage dans la Marne, en septembre dernier. Tout est encore intact, là-haut, dans ces champs de bataille où dorment ceux des nôtres que l'on dénomme dans les discours pompeux "nos glorieux disparus". On doit marcher, avec d'infimes précautions, à travers des milliers d'obus et de grenades non explosés, des fils de fer barbelés, et, au milieu de ces témoins de l'épouvantable lutte, parmi les débris, tombés en pourriture, de vêtements, de masques à gaz, de casques défoncés, de crosses de fils, de pièces de mitrailleuses, quelques croix de bois, sans nom, éparses, marquent à peine la place où sont tombés nos chers martyrs. Ils sont vingtquatre dans ce champ de morts, à deux kilomètres d'un petit village, Hourges, distant lui-même de trois kilomètres de Breuil-Romain, la station la plus proche, sur la ligne de Fismes à Reims – et l'autorité militaire n'a rien fait encore! »

Monsieur Maginot⁽¹⁾, si cette lettre vous passe sous les yeux – comme je l'espère – vous ne resterez pas insensible, je le sais, à la poignante tristesse qui s'en dégage. Vous prescrirez une enquête et vous ferez donner, toutes affaires cessantes, la sépulture décente qui convient à la dépouille mortelle de nos pauvres camarades.

Léon Viala, article à la une de La France mutilée, 21 janvier 1921.

(1) André Maginot (1877-1932) est ministre des Pensions, Primes et Allocations de guerre. Il est notamment chargé des anciens combattants et des cimetières militaires.

L'histoire par les objets p. 296 : Prothèses et masques. Réparer les « gueules cassées »

La visibilité des mutilés de la face et de la mâchoire

À l'issue de la Première Guerre mondiale, la France compte entre 10 000 et 15 000 combattants défigurés. La gravité et l'ampleur du phénomène s'expliquent par les nouvelles armes utilisées pendant le conflit, comme les obus ou les bombes à fragmentation, qui peuvent arracher une partie du visage. Ces « gueules cassées » frappent les contemporains et la photographie immortalise leurs visages mutilés.

Médecine et innovation

Pendant le conflit, la chirurgie maxillo-faciale a fait des progrès : sur le terrain, les médecins développent de nouvelles pratiques (greffes de peau, reconstruction du nez ou du menton...), pour traiter des blessures inhabituelles. Des prothèses en caoutchouc visent à permettre la mastication ou assurer l'étanchéité entre la bouche et le nez.

Cependant, après la guerre, la fermeture des lieux spécialement dédiés au soin des blessés de la face et de la mâchoire entraîne une perte de savoirs.

Anna Coleman Ladd (1878-1939)

En mai 1918, la sculptrice américaine Anna Coleman Ladd ouvre à Paris le Studio for Portrait Mask, financé par la Croix-Rouge américaine. Son projet est de fabriquer pour les hommes défigurés des masques reconstituant leurs anciens traits. Pour cela, elle réalise d'abord un moulage de leur face, puis reconstitue le visage avec du plâtre, avant la fabrication d'une prothèse en cuivre recouverte d'une peinture lavable. Elle adapte la

couleur du masque au teint de chacun et utilise de vrais poils pour confectionner les cils, sourcils ou moustaches. En 1932, elle reçoit la Légion d'honneur.

Méthode p. 298

Doc 1 p. 298: Déclaration de Louis XVI à tous les Français à sa sortie de Paris, 20 juin 1791

Tant que le Roi a pu espérer voir renaître l'ordre et le bonheur du royaume par les moyens employés par l'Assemblée Nationale, et par sa résidence auprès de cette Assemblée dans la capitale du Royaume, aucun sacrifice personnel ne lui a coûté. [...] Mais aujourd'hui que la seule récompense de tant de sacrifices est de voir la destruction de la royauté, de voir tous les pouvoirs méconnus, les propriétés violées, la sûreté des personnes mise partout en danger, les crimes rester impunis, et une anarchie complète s'établir au-dessus des lois, sans que l'apparence d'autorité que lui donne la nouvelle Constitution soit suffisante pour réparer un seul des maux qui affligent le royaume, [...] est-il étonnant que le Roi ait cherché à recouvrer sa liberté et à se mettre en sûreté avec sa famille ? Français, et vous surtout Parisiens, vous habitants d'une ville que les ancêtres de Sa Majesté se plaisaient à appeler la bonne ville de Paris, méfiez-vous des suggestions et des mensonges de vos faux amis, revenez à votre Roi, il sera toujours votre père, votre meilleur ami. Quel plaisir n'aura-t-il pas d'oublier toutes ces injures personnelles, et de se revoir au milieu de vous lorsqu'une Constitution qu'il aura acceptée librement fera que notre sainte religion sera respectée, que le gouvernement sera établi sur un pied stable et utile par son action [...]?